

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes  
Sud Luberon

Séance du 12 juin 2025

Date de convocation : 2 juin 2025  
Date d'affichage : 2 juin 2025

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 26  
Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-cinq et le douze juin,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Cucuron, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Président,

**Objet de la délibération n°2025-054**  
**Rapport d'activités de Cotelub pour 2024**

Rapporteur : Robert TCHOBDRENOVITCH

**Présents :**

Robert TCHOBDRENOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Rose-Marie DUMONTIER, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, Nicolas SALERNO, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTE, Mariane DOMEIZEL, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Serge ROBIN, Josianne MAURIN

**Procurations :**

Jacques NATTA donne procuration à Josiane PANATTONI,  
Emma LEON donne procuration à Jacques DECUIGNIERES,  
Joëlle RICHAUD donne procuration à Eve MAUREL,  
Gregory RISBOURG donne procuration à Geneviève JEAN,  
Emilie BASTIE donne procuration à Jean-Marc BRABANT,  
François BONNET donne procuration à Alain DE VILLEBONNE,  
Pierre AUBOIS donne procuration à Jean-Paul GROUILLER,  
Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRENOVITCH,  
Franck LAROCHE donne procuration à Romain BRETTE

**Absents et excusés :**

Karine MOURET, Alain GOUIRAND, Marc DUVAL, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Nathalie LEBOUÇ

*Monsieur Alain GUEYDON est nommé secrétaire de séance*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-39,  
Vu les statuts de COTELUB,

Considérant ce qui suit :

COTELUB a élaboré comme il se doit son rapport d'activité pour l'année 2024 ; il a été transmis, par Monsieur le Président, au maire de chaque commune membre.

Le présent rapport a pour objet d'informer les membres du Conseil communautaire sur les actions réalisées au cours de l'année.

Il appartient au maire de chaque commune membre de présenter ou d'informer sur ce rapport en conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de COTELUB peuvent être sollicités.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

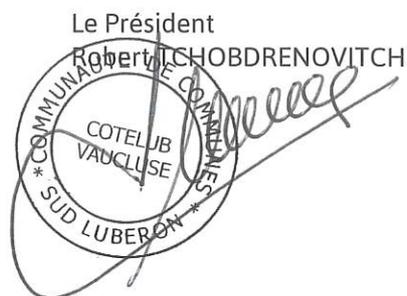
- **De prendre acte** de la communication du présent rapport d'activités 2024 de COTELUB

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Le Secrétaire de séance  
Alain GUEYDON



Le Président  
Robert CHOBDRENOVITCH



The stamp is circular with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" at the top, "COTELUB VAUCLUSE" in the center, and "SUD LUBERON" at the bottom. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.